

Alertes qualité de vie des personnes âgées - réponses de Nathalie Arthaud 15-3-2017

*Je vous prie de trouver ci-dessous la réponse de Nathalie Arthaud à questions que vous soulevez.
En vous souhaitant bonne réception,
Bien cordialement,
Pour le secrétariat de Lutte ouvrière
Martine Anselme*

Madame,

Je pense que tous les besoins nécessaires à la compensation de la **perte d'autonomie** – qu'elle soit liée à un handicap ou au vieillissement – devraient être pris en charge par la collectivité. De la même façon qu'elle prend bien en charge aujourd'hui les actes qui permettent à l'organisme humain de mieux fonctionner - prothèses, transplantations d'organes, lourdes chirurgies réparatrices... - la collectivité devrait aussi prendre en charge toutes les aides externes qui sont indispensables aux être humains pour continuer de vivre dignement : que ces aides soient matérielles (fauteuils, appareils, installations ergonomiques...) ou humaines. Par ailleurs, l'allocation adulte handicapé AAH (808€) n'est toujours pas revalorisée alors qu'elle est 200 € en dessous du seuil de pauvreté, c'est inadmissible ! Ce qu'il faut c'est un véritable service public d'accompagnement et d'aide à l'autonomie et que l'État arrête de se défausser en transférant les charges sur les collectivités territoriales ou sur les associations. Pourtant cet État trouve de l'argent pour « l'aide aux entreprises » (en tout cas d'aide... à leurs profits) sans aucun avantage sérieux pour l'emploi, pourtant infiniment prioritaire. Combien de services d'aide à l'accompagnement auraient pu être ouverts et fonctionner avec les 40 milliards donnés à ce titre dans le seul dernier quinquennat ?

Les **services d'aide à la personne** me semblent indispensables pour la qualité de vie qu'ils peuvent apporter aux personnes, que ce soit dans le domaine de la santé, du handicap, ou pour apporter une aide aux personnes âgées ou aux familles ayant des difficultés. Et cela plus encore en milieu rural, où ils permettent de combattre l'isolement.

Cela dit, une fois de plus, les familles les plus modestes sont les moins bien loties. Parmi les 10 % de ménages les plus aisés, un tiers recourt aux services à la personne, soit 11 fois plus que les plus modestes. De plus, les avantages fiscaux pour les personnes âgées prennent souvent la forme d'une réduction d'impôt. Les ménages les plus aisés y trouvent donc un meilleur avantage par rapport aux plus démunis qui sont non-imposables (source DARES).

Je pense que ces services à la personne devraient être un service public, au même titre que la santé, les transports ou l'éducation. Or, l'État se décharge de plus en plus de ses obligations dans ce domaine. Les subventions des mairies, du Conseil général et des caisses d'allocations familiales sont calculées au plus juste, voire réduites, du fait du désengagement de l'État, laissant les associations et les bénévoles en supporter la charge ou en offrant ce service qui devient du coup lucratif à des entreprises privées comme l'Adhap, qui emploie 5 000 salariés. À l'inverse, l'activité et l'emploi des associations et des organismes publics prestataires diminuent.

Les premières victimes de toutes ces restrictions, outre les particuliers qui ont besoin d'aide, sont les salariés de ce secteur, soit entre un et deux millions de personnes. Elles, car ce sont très majoritairement des femmes, travaillent à temps partiel, avec de grandes amplitudes horaires dues au cumul de plusieurs emplois, des coûts de transport importants, en particulier dans les zones rurales. Le personnel y est constamment en sous-effectif. Pourtant, il faut répondre à des besoins indispensables comme la toilette, les repas, les courses, le ménage, les gardes d'enfants, l'aide à la marche.

Les salaires annuels y sont faibles car le nombre d'heures est faible : 713 en moyenne sur l'année. Un salarié n'y gagne en moyenne que 8 400 euros annuels (analyse de l'Insee faite en 2015 en région Rhône Alpes). Et cela va s'aggraver car la course au profit dans le privé, les restrictions incessantes dans le public se font surtout sur le dos des salariés, par l'accroissement des rythmes de travail, la réduction des heures, donc des salaires pour un même travail.

C'est ce « marché », celui des travailleurs les plus pauvres, qui est visé par la recherche de profit privé. Ce profit, soi-disant privé n'est en réalité rendu possible que grâce à la prise en charge très importante des cotisations salariales et à la perception d'aides financières, fiscales ou allocataires par les personnes qui ont recours aux services, donc grâce à l'aide du secteur public, une fois de plus ! C'est pour dénoncer tout cela, c'est pour permettre aux électeurs des classes populaires d'exprimer leurs intérêts matériels et politiques que je me présente aux élections présidentielles de 2017. C'est aussi pour revendiquer qu'en ce temps de crise, il est encore plus vital pour les classes populaires que l'argent public serve à aider les catégories les plus fragiles de la population et à créer les emplois indispensables au bon fonctionnement de la société.

Les EHPAD

Pour ce qui concerne les EHPAD, ce qui me révolte le plus, c'est que la prise en charge de la dépendance et des problèmes de vie des personnes âgées soient soumis, comme il est de règle dans cette société, à la loi des affaires où tout est question de business et de rentabilité. Les maisons de retraite n'y échappent pas. Depuis quelques années les groupes privés de maisons de retraite fleurissent et se portent bien.

C'est qu'avec l'allongement de l'espérance de vie, les seniors sont de plus en plus nombreux et donc les besoins en établissements pour personnes âgées, surtout pour personnes âgées dépendantes, ne cessent d'augmenter. Le « marché » des EHPAD s'élargit. Il est tout à fait profitable. Et ce profit est en bonne partie réalisé - outre le prix versé par les résidents - sur le dos des travailleurs de ces Établissements : manque de personnel et salaires bloqués. C'est pourquoi je vous approuve lorsque vous mettez en avant les revendications de ces salariés à côté des vôtres.

Mais ces établissements privés visent la clientèle solvable qui peut payer les prix de journée ou dont la famille peut compléter le « reste à charge ». Pour les autres il y a les deniers publics de l'aide sociale versée par les Conseils généraux. Dans les établissements privés, cela ne concerne que peu de places, quant aux établissements publics, ils sont trop peu nombreux.

Avec toute ma solidarité

Cordialement

Nathalie Arthaud